



**HAL**  
open science

# Ordonner, classer, penser la société : Les pays arabes au prisme de l'économie politique

Myriam Catusse

► **To cite this version:**

Myriam Catusse. Ordonner, classer, penser la société : Les pays arabes au prisme de l'économie politique. Elizabeth Picard. La Politique dans le monde arabe, Armand Colin, pp.215-238, 2006. halshs-00355208

**HAL Id: halshs-00355208**

**<https://shs.hal.science/halshs-00355208v1>**

Submitted on 22 Jan 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Ordonner, classer, penser la société :  
Les pays arabes au prisme de l'économie politique.**

Myriam Catusse\*

in E. Picard (ed.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, A. Colin, 2006, pp. 215-238.

Dans le monde arabe, « le développement [est] en panne » affirme un rapport récent du PNUD (2003). Ses experts corrélaient la faiblesse des progrès de l'indice de développement humain dans la région à des données politiques et sociales. Largement diffusé et commenté, ce document est paradigmatique à plusieurs égards<sup>1</sup>. Il participe à la formation d'un regard ainsi qu'à la mise en place de dispositifs à visée programmatique et réformiste, dans une région qui depuis près de deux siècles au moins est construite de « l'intérieur » comme de « l'extérieur » en théâtre de réformes. L'écriture de l'histoire de ces dernières est souvent la recension d'échecs, de blocages, d'impasses et de crises. Les discours et les pratiques réformistes y expriment de fortes dimensions idéologiques, mais aussi politiques voire maïeutiques. Ils produisent des grilles de lecture de la réalité, de ses pathologies, et des thérapies à lui soumettre ou auxquelles elle doit se soumettre.

Plus, dans une région où les régimes se sont constitués aux lendemains des luttes nationales autour de l'impératif du développement, affirmer que « le développement est en panne » euphémise une critique sans appel de la légitimité non seulement des responsables politiques, héritiers en quelque sorte du legs nationaliste et sa dimension révolutionnaire, mais aussi des régimes fondés sur un projet démiurge. Deux griefs sont régulièrement convoqués et associés par différents observateurs ou acteurs, *insiders* et *outsiders* : le déclin économique, « l'échec », la « lenteur » et le caractère incertain des réformes libérales d'une part, qui « isole(nt) la région des bénéficiaires de la globalisation économique et la plonge(nt) derrière la plupart des autres régions en termes de développement économique » (Bellin, 2004, p. 3) ; et d'autre part, comme si les deux phénomènes étaient liés, la « résistance à une autre tendance mondiale : la démocratisation » (*ibidem*). Ce sont ces arguments que nous voudrions ici discuter, en prêtant attention à la façon dont, au carrefour de discours scientifiques et de modes de domination, entre problèmes de sciences sociales et programmes politiques à l'échelle locale ou internationale, l'économie politique s'est structurée dans la région et a construit une « aire » de questionnements, en sous-estimant parfois la variété des configurations et la façon dont peuvent se décliner – ou se contredire – certains modèles.

Dans cet ordre de préoccupation, le monde arabe (ou plus exactement la région « MENA » (*Middle East and North Africa*) dans la mesure où la littérature est majoritairement anglo-saxonne) occupe une place spéciale dans la géographie de l'économie politique, au point d'interroger son exceptionnalité et la nature de l'articulation de savoirs globaux et d'idiomes ou d'expériences plus locales : son « intrigante, (son) irritante exception » (Salamé, 1991, p. 307), objet de controverse, engage à tenir compte du point de vue d'où l'on parle. Si de nombreux auteurs se penchent sur la façon dont ses sociétés s'ajustent (ou non) à une série de contraintes et se calent sur la « (nouvelle) orthodoxie du développement », il est tout aussi intéressant d'observer la valse – ou la « dérive » (Roussillon, 1996, p. 13) – des théories scientifiques et des catégories interprétatives lorsqu'elles s'ajustent à l'échelle « locale ». Le développement est-il en panne dans le monde arabe ou les théories du développement y sont-elles prises à défaut ?

---

\* CNRS – IREMAM, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence.

<sup>1</sup> Le diagnostic est récurrent et se concentre progressivement sur la région. Si à la fin des années 1980 Samir Amin constatait, à propos du Tiers monde, « le développement est en panne, sa théorie en crise, et son idéologie l'objet de doute » (Amin, 1989, p. 5). Plus récemment, l'introduction du premier volume de Tim Niblock et Rodney Wilson (1999) précise : « Les scores du développement économiques sont médiocres au Moyen-orient par rapport à ceux de l'Asie du Sud et de l'Est ou de l'Amérique latine » (Wilson, 1999, p. xii).

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, la nuance est ambiguë, les théories du développement inventant l'idée elle-même et sa mesure. Mais le problème posé nous invite à nous pencher sur la façon dont les travaux sur les sociétés arabes contemporaines peuvent documenter la réflexion.

Certes, les articulations entre les faits et les théories répondent à des logiques complexes. L'histoire de l'économie politique suit le rythme des contingences historiques et sociales, en l'occurrence la nature des projets nationalistes, l'influence de la Guerre froide puis de la domination américaine ou encore de la politique euro-méditerranéenne, le boom pétrolier puis les fluctuations du prix des hydrocarbures. On peut néanmoins y déconstruire les lieux communs contemporains de la « nouvelle orthodoxie du développement » (Laidi, 1989) en considérant le continuum des théories qui se succèdent et la façon dont elles s'articulent les unes aux autres. Elles fournissent souvent de nouvelles réponses à d'anciennes questions (Migdal, 2001, p. 26), notamment en faisant varier les échelles de l'observation et du raisonnement, ou en s'intéressant à des objets différents. Analysons tour à tour les explications développementalistes et dépendantistes, les théories de la rente et l'analyse libérale, pour dégager, au-delà des apparentes ruptures de paradigmes, la construction de problématiques légitimes qui classent, pensent et finalement tendent à ordonner l'espace du politique dans le monde arabe.

### La question du développement

Dans cette région l'économie politique, en tant que sous-discipline des sciences politiques mais aussi en tant que dispositif d'action publique, s'est d'abord construite comme une science ou une économie du « développement ». Le moment et la façon dont a commencé à se poser la question du développement reste très intimement lié aux projets politiques post-coloniaux et à la configuration internationale dans laquelle ils s'inscrivaient. Ils continuent à influencer le regard porté sur la région, quant bien même plusieurs modèles se sont affrontés, tant dans l'arène des sciences sociales – autour des oppositions entre théories du développement et thèse de la dépendance, entre approches libérales et analyses structuralistes et (néo)marxistes – que dans celles de l'action publique et du jeu politique.

#### *Périphéries ?*

À l'opposition sociétés « colonisées » et « décolonisées » ou non colonisées se substitue dans les années 1950 celle de société « développées » et « sous-développées ». Le cadre éphémère dans lequel les termes de la problématique furent forgés – la Guerre froide et la décolonisation – a disparu. Mais, dans le canevas dans lequel elle s'exprime aujourd'hui – l'apparente « évidence » libérale ou le « consensus de Washington » –, les réalités auxquelles elle renvoyait alors se révèlent productrices d'enjeux actuels. Notamment la double continuité qui ne cesse de structurer une part importante des questions posées à la région : entre l'état de sous-développement et celui de développement d'une part, entre le développement économique et le développement politique d'autre part.

Le modèle des cinq étapes du développement élaboré par l'économiste Walt W. Rostow (1960) propose une lecture relative de la situation, le « sous-développement » des uns ne se mesurant qu'en fonction du « développement » des autres. Un transfert de savoir-faire devrait permettre le « décollage ». Vers un développement économique mais également politique puisque sont modélisés une échelle et des stades de développement politique du despotisme à la démocratie pluraliste occidentale (Badie, 1980)<sup>2</sup>. Quand bien même l'autoritarisme et ses variantes néo-patrimoniales [à l'échelle du monde arabe et musulman (Bill, Leiden, 1979 ; Leca, Schemeil, 1983)] sont considérés comme des étapes intermédiaires voire indispensables dans le processus de sécularisation et de démocratisation, l'idée d'affinités électives et d'analogies entre les

---

<sup>2</sup> L'économiste Walt W. Rostow, qui deviendra d'ailleurs le conseiller de Robert Mac-Namara durant la guerre du Vietnam, sous-titre son célèbre ouvrage sur les étapes du développement économique : *a non communist manifesto*. Quelques années plus tard, il publie, en miroir, *Les étapes du développement politique* (Le Seuil, 1975).

fonctionnements du marché et de la démocratie pluraliste (la « démocratie de marché ») se consolide (Marchesin, 2004).

Cependant, à l'instar de l'économiste égyptien Samir Amin<sup>3</sup>, ou encore de Franz Fanon dont l'ouvrage, *Les Damnés de la terre* (1961) deviendra un manifeste pour le Tiers-mondisme révolutionnaire, à la même époque, le « sous-développement » est aussi décrit comme relevant du mode de production capitaliste à l'échelle mondiale par des auteurs (néo)marxistes. C'est le développement des uns qui serait fondamentalement la cause du sous-développement des autres (Frank, 1970). D'où la nécessité de se « déconnecter » de l'économie monde capitaliste.

À cette aune, si ces réflexions portèrent d'abord sur l'Amérique latine, le monde arabe ne présente rien d'exceptionnel ou presque : ses États figuraient parmi les 75% des pays du monde, périphériques, prolétariés et extravertis (Amin, 1980, p. 16). Il s'agit toutefois de la région la plus intégrée dans le système mondial capitaliste, du fait de la précocité de sa périphérisation (Amin, 1980 : 16, p. 48-49) et de ses relations avec l'Europe coloniale et post-coloniale, *via* l'extraversion de son économie, l'improductivité de ses activités et la trahison de la « bourgeoisie latifundiaire » et « comprador » (Amin, 1973, p. 211).

Là encore, l'analyse se fonde pour l'essentiel sur le traitement statistique de données sur un ensemble de pays afin de dégager des corrélations entre variables et, éventuellement, proposer des modèles à large échelle. Les prémisses méthodologiques sont holistes et nomothétiques (Wallerstein, 1996 : p. 36 et ss.), largement structuralistes et une attention toute particulière est accordée à l'histoire comme processus dont la fin est universellement définie ou connue. Le singulier ou l'a-typique sont peu étudiés. Les processus internes ou domestiques sont également relégués à la marge. C'est dans ce contexte que se stabilise une organisation des sciences sociales « par aires », qui légitime une science du « monde arabe » : le « monde occidental » désignant un état de développement supérieur et le « reste du monde », le(s) monde(s) des aires, catégories résiduelles, désignant des différences postulées et partant l'objet de savoirs particuliers (Wallerstein, 1996, p. 46).

Ces analyses, aujourd'hui datées, traduisent les aspirations nationalistes. Elles rendent compte également des effets de la Guerre froide dont le monde arabe fut l'un des théâtres privilégiés<sup>4</sup>. Elles ont durablement influencé l'économie politique dans la région. D'une part, en identifiant et privilégiant des échelles (macro) et des outils de description de la réalité sociale ; d'autre part en influençant et en entretenant d'étroites relations avec l'action publique et l'agenda politique des nouveaux régimes. Enfin, à travers la permanence de l'intrigue développementaliste qui influence et détermine dans une large mesure les représentations et les attentes à l'égard des institutions et de leurs « performances » économiques et politiques. Elle accompagne en cela la formation des États arabes et notamment leur organisation autour d'un modèle de développement auto-centré, comme outil de décolonisation et de construction de l'État (et de la nation).

#### *De l'État développeur*

Souvent difficilement (ou pas) défini, l'État, « l'alpha et l'oméga de ce moment, sous la double espèce de l'État-démiurge et de l'État-providence » (Roussillon (1996, p. 18), est, dans cette veine, considéré comme un acteur central, relativement homogène et « architecte des transformations structurelles » (Richards, Waterbury, 1990, p. 186 et ss.). Il dispose d'attributs et de ressources objectives mais également d'une aura symbolique, qui en font un objet nodal de l'économie politique. L'hypothèse de son autonomie par rapport à sa société en fait une gigantesque machine, forte ou faible selon les auteurs et les points de vue<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Il travaille non seulement sur l'Égypte et le monde arabe mais également sur l'Afrique de l'Ouest.

<sup>4</sup> Le débat s'est essentiellement organisé dans les années 1960 et 1970 en Amérique latine et sur des terrains africains. Voir Frank (1970), Wallerstein (1982).

<sup>5</sup> Pour des points de vue différents, voir Salamé (1990), Droz-Vincent (2004b).

Dans les années post-indépendance, les analystes et surtout les responsables politiques cherchent la méthode la plus efficace pour achever l'indépendance économique nationale. Le concept de « capitalisme d'État » devient une catégorie générique – et à ce titre problématique. Développé par la critique du socialisme réel (en l'occurrence soviétique) de Charles Bettelheim (1976) notamment, fondateur du Centre d'étude des modes d'industrialisation à la Sorbonne et conseiller de Nasser, de Benbella ou de Nehru, il désigne un mode de production transitoire vers le socialisme où l'État s'approprie les moyens de production. « Critère d'identification fondamental des sociétés dépendantes » (El Malki, 1980, p. 199), il série également des outils privilégiés pour l'action publique : la planification, les nationalisations, les politiques des grands travaux, les réformes agraires et les modèles de « l'industrie industrialisante » et de la « substitution aux importations », façonnés par des économistes tels que Gérard Destanne de Bernis (1966). On touche ici au cœur de l'articulation récurrente entre action publique et productions savantes – souvent vulgarisées, simplifiées ou sécularisées. Non sans conflits et controverses mais aussi syncrétisme entre différents courants et écoles, les travaux sur le développement se caractérisent par leurs visées interventionnistes (le développementalisme réel ?) et la production de boîtes à outils pour l'action publique conçue comme une ingénierie économique. Pour paraphraser la revue *Économie appliquée* fondée par François Perroux et dirigée par Gérard Destanne de Bernis, particulièrement influents dans la région, il s'agit de promouvoir une « économie d'intention scientifique ».

Le « capitalisme d'État » a pu servir à qualifier des systèmes politico-économiques forts différents, des « monarchies libérales » marocaine et jordanienne aux expériences socialistes, des pays producteurs de pétrole aux pays non producteurs. Dans la région, seuls l'Iran et l'Algérie ont réellement connu une révolution sociale depuis la Seconde guerre mondiale, affirment dans leur ouvrage qui reste central Alan Richards et John Waterbury (1990, p. 422). Pour autant l'Égypte des Officiers libres puis nassérienne, la Syrie et l'Iraq baathistes, dans une moindre mesure la Tunisie bourguibienne, la Libye du colonel Kadhafi, le Soudan du maréchal Nimeyri ou le Yémen du Sud à partir de 1969 ont connu une « révolution par en haut ». Ces États, dirigés pour la plupart par des militaires et partis uniques, affichent explicitement leur promesse de progrès et souvent leur « socialisme ».

Les expériences algérienne et égyptienne ont été particulièrement étudiées, devenant des cas d'école, voire une « expérience pilote » dans le cas de l'Algérie, dernier pays du Maghreb à gagner son indépendance en 1962. Les travaux de l'époque, à l'instar du collectif dirigé par Carl L. Brown (1966), sont aussi optimistes que les travaux contemporains partent d'un constat pessimiste.

Si Franz Fanon pensait appuyer la révolution algérienne sur le monde paysan, l'impératif du « redressement révolutionnaire » du conseil de la Révolution de Houari Boumediene, arrivé à la tête de l'État en 1965, est à « l'industrie industrialisante ». Son slogan et celui de son ministre de l'Énergie d'alors, Belaïd Abdesslam, résumait le programme : « il faut semer du pétrole pour récolter de l'industrie ». Les cités industrielles se développent, autour de monopoles d'États, garantissant non seulement l'emploi mais encore le logement, les soins, l'éducation etc. Grâce aux revenus de l'exportation des hydrocarbures, les autorités algériennes entendaient modifier structurellement le tissu industriel, par des effets d'entraînement de ces unités lourdes. Fortement imprégnée du modèle soviétique, cette stratégie nécessitait d'importants capitaux et la maîtrise d'une technologie avancée et justifiait en tout état de cause une intervention de l'État tous azimuts dans l'économie. La Libye, l'Irak et la Syrie en particulier ont longtemps connu cette forte idéologie de l'industrialisation. Le prix à payer a été lourd : pour l'Algérie, Michel Chatelus (1990, p. 15) recense la maigre croissance des revenus et de la consommation individuels, la facture élevée de l'importation de produits alimentaires ou encore l'inefficacité du management des entreprises publiques. Quant à Ali El Kenz (1986), il montre à travers l'expérience du complexe sidérurgique d'El Hadjar, que le col blanc l'a emporté sur le bleu de chauffe.

Le renversement du roi Farouk par les Officiers libres égyptiens en 1952 sonne, quant à lui, le glas de plusieurs monarchies et de régimes issus de la colonisation ou étroitement liés aux puissances « protectrices » ou mandataires<sup>6</sup>. Tout comme l'Algérie et quasiment l'ensemble des pays de la région, le nouveau régime adopte le principe de substitution aux importations prôné par les « dépendantistes » pour protéger les marchés locaux<sup>7</sup>, avec les désillusions que la faiblesse des marchés locaux entraîne dans de nombreux pays. Le « socialisme scientifique » de Nasser<sup>8</sup> réunit les éléments principaux de l'idéal d'un « socialisme arabe », dont il se dispute la primauté avec les régimes baathistes : « un "socialisme sans socialistes", avance Nazih Ayubi (1991, p. 3), qui reposait fortement sur les managers et les technocrates dans une économie mixte qui incluait tant le secteur public que le secteur privé ».

Fondé sur la planification et le rôle primordial accordé au secteur public, il prône le démantèlement des privilèges, la redistribution mais également le rejet de la lutte des classes au nom de l'unité nationale. À coup de nationalisations, de confiscations de biens étrangers ou des « ennemis du peuple » et de réformes agraires, c'est l'État, garant de l'unité nationale et de la défense des intérêts supérieurs de la patrie qui doit porter la révolution sociale et mettre en œuvre une justice sociale redistributive. La légitimité de cet État interventionniste repose sur ses avoirs publics qui servent à capter et allouer des ressources limitées et, par là, à contrôler et préempter mais aussi à limiter le droit de propriété et donc l'organisation de groupes voire de classes (Richards, Waterbury, 1990, p. 187). À des degrés différents, les pays de la région s'engagent également dans des réformes agraires (Richards, Waterbury, 1990, p. 139-183 ; Sadowski, 1991 ; Hinnebusch, 1993, 1998) et surtout des programmes de nationalisation<sup>9</sup>.

L'État développeur se présente comme un « welfare State », dont la visée et la portée réformistes concernent tous les secteurs de la société : scolarisation, urbanisation, industrialisation etc. La promesse de la société du bien-être accompagne la construction des utopies des États nouvellement indépendants (Camau, 1988) : sur cette base, se développent l'emploi public et notamment, dans de nombreux pays, la garantie de l'embauche pour les diplômés ou encore les services de santé et d'éducation gratuits (Camau, Zaiem, Bahri, 1990).

Ainsi se sont construites les prémices d'une intrigue centrale dans la région assignant à l'économie politique la problématique centrale du développement comme processus normé et téléologique. L'État est désigné au premier chef des acteurs légitimes, voire comme principe organisateur fondamental, comme « religion » (Camau, Geisser, 2004, p. 15). Au regard des faibles performances économiques des investissements, les modèles vont se « renverser » dès lors que le tout État est remis en cause dans les années 1980 : les indicateurs qui attestaient de l'inscription dans le processus de modernisation vont être à l'inverse interprétés comme des signes manifestes de blocage de progrès. Quant à la question de la démocratie, bien qu'omniprésente, elle est reportée à des stades ultérieurs du développement.

#### *État tutélaire et société sous tutelle ?*

Certes, l'autoritarisme des régimes politiques arabes repose en large partie sur l'usage de la violence et de la coercition. Mais dire cela ne suffit pas. Tout comme en Amérique latine on s'est penché sur les logiques du développement autoritaire ou des dictatures modernistes (O'Donnell, 1973 ; Hirschman, 1986), des auteurs s'intéressent aux ressorts économiques de ces systèmes politiques peu pluralistes, en termes de légitimation. Deux types de caractéristiques sont mis en avant comme effets de la primauté accordée au politique sur l'économique (de l'État sur le

---

<sup>6</sup> En 1958, l'armée renverse la monarchie irakienne. En 1969, c'est le souverain Idriss Es-Sennoussi qui est renversé par le colonel Kadhafi en Libye. En 1979, au-delà des frontières proprement dites du monde arabe, le Shah d'Iran est destitué par la révolution islamique.

<sup>7</sup> Cet outil fut privilégié en Égypte, en Tunisie, en Algérie en Syrie et en Irak (Richards, Waterbury, 1990).

<sup>8</sup> Synthétisé dans la « Charte nationale » de 1962.

<sup>9</sup> Même dans le cas du Maroc qui opte pour une option « libérale » fondée néanmoins sur la capacité motrice du secteur public, une loi de « marocanisation » en 1973 met un frein à l'investissement étranger (Saidi, 1989 ; El Aoufi, 1990).

marché, s'entend alors) : le caractère néo-patrimonial des systèmes politiques et la capacité du politique à fabriquer la société, à informer les identités collectives et à façonner les groupes émergents.

Le « néo-patrimonialisme (..) consiste en particulier à développer, derrière la façade modernisante, des réseaux de clientélisme qui passent par l'État et se développent dans ses rangs » (Salamé, 1991, p. 328). À partir de l'expérience tunisienne, Michel Camau (1990, p. 75) montre comment le « "développement" se solde par une clientélisation de la société » : à « l'État c'est nous » de l'élite au pouvoir qui personnalise et s'approprie son action et à l'étatisation de la société fait écho de la part des gouvernés un « l'État c'est eux », c'est-à-dire un groupe particulier aux intérêts spécifiques. Cette perspective, avance Lahouari Addi (1990, p. 79) à propos de l'Algérie, « permet de relativiser le caractère public du secteur dit d'État dans les sociétés du Tiers-monde ». C'est donc le caractère privatif de la gestion du domaine public qui est souligné et, en filant la métaphore, la possibilité de développer un espace public. L'étatisation de l'économie serait pour certains auteurs (Laïdi, 1989, p. 188) le moyen de dépolitiser les questions de choix économique, de disposer des ressources nécessaires pour déployer des forces de contrôle, voire de répression et finalement d'organiser, pour les élites au pouvoir, des canaux de cooptation (Perthes, 1994). Dépolitisation dont Béatrice Hibou (1999) souligne l'ambiguïté et le caractère tout relatif.

L'État apparaît alors comme un Léviathan, fondé sur une certaine forme de consentement autant que sur l'exercice de la violence, ce qui reste à nuancer. Son extériorité et sa prétention à représenter l'intérêt général, celui de la nation, se renforcent et s'alimentent de la nature rentière d'une large part de ses ressources. Parallèlement la centralité de la question politique réduite à celle de l'État, ses capacités et ses logiques, à amené à décrire, penser et ordonner la société comme très étroitement dépendante de lui, en quelque sorte sa « créature ».

À l'exception notoire d'Alan Richards et John Waterbury (1990) ou encore de Nazih Ayubi (1995, chap. 5) et d'ouvrages explicitement inspirés du marxisme (Berberoglu, 1989 ; Posusney, 1997), le conflit de classe et les luttes sociales intéressent peu les chercheurs en économie politique dans la région. Y compris d'ailleurs la plupart des auteurs néo-marxistes qui, à l'instar de S. Amin, citent les expériences chinoise ou vietnamienne pour soutenir que la révolution ne peut venir des travailleurs qui ont été « domestiqués » par le biais de hauts salaires et d'un système d'État providence (Amin, 1973, p. 195-197). Certes, la problématique est « illégitime » du point de vue des élites gouvernantes. Mais l'est-elle pour la sociologie politique ? Derrière la mise en place de systèmes de parti unique et de syndicalisme unitaire, « emblématiques [du champ] politique » (Longuenesse, 1998, p. 3), alors même que les populations rurales s'urbanisent et changent d'activités, la stabilité des régimes de la région tiendrait essentiellement, jusqu'au tournant des ajustements structurels du moins, à un pacte populiste et paternaliste entre la « société » et « l'État » fort de sa capacité redistributive. Ainsi se seraient solidifiées des coalitions « trans-classes » (sur l'Égypte : Bianchi, 1989 ; sur la Syrie : Heydemann, 1999 ; Waldner, 1999) et des politiques publiques « corporatistes » et « solidaristes » (Richards, Waterbury, 1990, p. 415-416). L'analyse des classes semble s'avérer secondaire, tant elles paraissent dépourvues de pouvoir à l'égard du pouvoir d'État (voir le chapitre 7, par Éric Gobe), d'autant que dans la région, au Liban par exemple, certains auteurs soulignent la force de solidarités primaires dans les processus d'identification politique (Johnson, 1986).

À côté de l'apparente « docilité » du monde du travail, on s'est interrogé sur la structure des élites, « dépendantes » (de l'État) à un degré exceptionnel (Waterbury, 1994). Pourtant l'accès à la propriété reste inégal introduisant par-là d'incourtournables stratifications horizontales. Les réformes agraires ont certes souvent contribué à affaiblir les grands propriétaires terriens comme potentielle force politique majeure. Au Maroc pourtant, Rémy Leveau (1976) montre comment le monarque s'est justement appuyé, aux lendemains de l'indépendance, sur cette élite rurale pour empêcher la prise de pouvoir depuis les villes par les forces politiques nationalistes.

Dès les travaux de Manfred Halpern sur les nouvelles classes moyennes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (1963)<sup>10</sup>, les regards se sont également tournés dans la région sur d'hypothétiques « classes moyennes périphériques » (Leca, 1990) à la destinée prométhéenne et sur leurs relations à la machine étatique. D'abord les « bureaucrates » et les « militaires » (Halpern, 1963) puis, à partir des années 1980, les acteurs du marché, et notamment les « entrepreneurs » ou « hommes d'affaires » du secteur privé (Berrada, 1968 ; Tangeaoui, 1993 ; Bellin, 1991 ; Cornand, 1991 ; Ghazi, 1994). Ces derniers sont généralement décrits comme inféodés au politique et tutélisés par l'administration, incapables non seulement de mener une révolution sociale mais d'être les acteurs attendus de la modernisation. Ce point de vue est pris à contrepied par l'étude historique de Robert Vitalis (1995).

L'examen des catégories de classification hégémoniques employées par ces travaux s'avère éloquent. Devenant conventionnelles, car naturalisées et peu interrogées en tant que telles, elles contribuent à ancrer une analyse relativiste, fondée sur le décalage, l'écart et le manque : si l'agent du développement est « l'industriel technocrate » pour Peter Evans (1979) au Brésil et Nazih Ayubi en Égypte (1991, chap. 7), le regard d'auteurs souvent issus du structuralisme néo-marxiste se concentre dans le monde arabe sur la « bourgeoisie », « comprador », « parasitaire » (Springborg, 1993), en tout cas « bourgeoisie d'État » (Waterbury, 1991) ou « bourgeoisie rentière ». On analyse le développement d'un « capitalisme des copains » [*crony capitalism* (Sadowski 1991)], « système de tolérance » entre bureaucrates et hommes d'affaires en Égypte par exemple (Gobe, 1999). À travers ces épithètes, ce sont des formes dévoyées ou corrompues d'idéaux types qui s'imposent.

Ce premier moment de l'économie politique dans la région décrit donc des alliances pour le profit, « loi d'airain » de la recherche de rente (Heydemann, 2004, p. 16) ou des stratégies de cooptation ou d'exclusion<sup>11</sup>, en même tant que l'attention se focalise en creux ou en plein sur l'État. Excepté les travaux de Nazih Ayubi (1990 et 1991), du collectif dirigé par Giacomo Luciani (1990), de l'ambitieux ouvrage de Roger Owen (1992) et d'études rassemblées dans le volume IV du recueil de Tim Niblock et Rodney Wilson (1999), rares sont pourtant les études qui portent sur les institutions publiques, sur les méandres et les logiques de l'administration ou encore sur les contradictions qui l'animent. Rares également – et paradoxalement – sont les études et les données empiriques qui portent précisément sur les systèmes fiscaux.

Ainsi s'est construite une façon de penser l'économie politique de la région, en très étroite relation avec des projets et des agendas politiques, tout en failles ou en attentes, c'est-à-dire dans l'attente de ce qui *devrait être*. Peu de cas est fait aux trajectoires particulières de ces sociétés *avant* l'épisode développementaliste, sinon pour souligner le poids du colonialisme sur son étroite dépendance économique. Pourtant, Clement H. Moore et Robert Springborg (2001) mettent en valeur la diversité des héritages coloniaux<sup>12</sup> et leurs influences sur la capacité des systèmes politico-économiques actuels à maîtriser la libéralisation. La dépendance au centre cache des « dépendances au chemin » (*path dependence*).

### L'hypothèque de la Rente

La structure narrative centrale de l'économie politique dans le monde arabe, et plus précisément des thèses sur l'économie du développement, s'est confortée et s'est précisée autour de la discussion sur la rente pétrolière et ses effets en matière d'organisation politique autoritaire. Si l'on en croit Lisa Anderson (1987, p. 47), la « notion d'État rentier est l'une des contributions

<sup>10</sup> L'ouvrage récent de Shana Cohen (2004) sur l'émergence d'une classe moyenne « globalisée » au Maroc réactualise la problématique.

<sup>11</sup> Raymond Hinnebush (1991) montre par exemple comment le petit entrepreneuriat se développe timidement en Syrie par « peur » de la nationalisation.

<sup>12</sup> Ils distinguent notamment les effets variés du modèle anglo-saxon, du modèle allemand et du modèle français, plus ou moins interventionnistes. Reste que l'on peut expliquer la variété des capitalismes autrement qu'au seul regard de l'entreprise coloniale. Sur ce point, voir le chapitre 2 de Michel Camau.



majeures des études sur la région du Moyen-Orient à la science politique ». De fait, l'une des particularités de la région est qu'elle détient les plus importantes réserves de pétrole au monde. Cette manne exceptionnelle<sup>13</sup> a creusé le lit d'une importante réflexion sur le « fléau » des ressources, comme potentielle cause de sous-développement et de conflits. Elle est évoquée comme possible origine de « l'exceptionnalité » de la région au regard de sa résistance à la fameuse troisième vague de démocratisation et, paradoxalement, de ses faibles scores en termes de développement économique. Cadeau empoisonné, le pétrole aurait, à compter de 1973, joué le rôle d'arme politique et diplomatique majeure pour les régimes. Arme diplomatique agitée par les pays arabes membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) après la guerre d'Octobre de 1973<sup>14</sup> ; arme politique dans la mesure où cette entrée massive de revenus perçus sur des marchés extérieurs monopolisée par les régimes qui nationalisent dans les années 1970 l'exploitation des hydrocarbures aurait permis aux élites au pouvoir de conforter leurs ressources et leurs capacités pour gouverner de manière coercitive, privative et sans responsabilité à l'égard des citoyens. L'analyse change d'objet, mais peu de problématique ou d'échelle. Elle renforce une série d'hypothèses devenues quasiment postulats : la prévalence et l'apparente autonomie du politique vis-à-vis de l'économique et du social, et l'intérêt d'une démarche macro et stato-centrée. Elle oriente la réflexion sur les ressorts économiques de l'autoritarisme, ou plus exactement sur les freins économiques à la démocratisation. Elle ancre la tendance à traiter la région comme un tout cohérent, au prix d'un étirement conceptuel et de la mise à l'ombre des singularités nationales.

*L'effet de rente : le pétrole produit-il de l'autoritarisme ? Une analyse par défaut*

L'analyse de la rente pétrolière et de ses effets sociaux et politiques dans la région est une analyse certainement plus politique qu'économique. Les auteurs renvoient généralement à la distinction économique d'Adam Smith entre rente et profits ou salaires pour ensuite définir un « État rentier », une « économie rentière », des « classes ou des groupes rentiers » et même une « mentalité rentière » (Beblawi, 1990, p. 86-88) ou une « société de l'hydrocarbure » (Luciani, 1990, p. 67).

Un des premiers travaux sur la question est celui de Hussein Mahdavi qui propose, à propos de l'Iran, une définition devenue canonique de l'État rentier en des termes sensiblement différents de ceux des économistes du début du XX<sup>ème</sup> siècle : cet État reçoit de substantielles rentes d'individus, d'intérêts ou de gouvernement étrangers (Mahdavi, 1970, p. 428). Cette définition est précisée par Hazem Beblawi (1987, p. 51) dans le fameux ouvrage qui assoie en 1987 la problématique : l'État rentier monopolise directement les revenus de cette rente non liée à la production (et donc à la fiscalité) et est l'agent central de sa redistribution. Dans l'économie rentière, « la création de la richesse (la rente) est centrée autour d'une petite fraction de la société ; le reste de la société est seulement engagé dans la distribution et l'utilisation de cette richesse ». Giacomo Luciani (1990) ou Dirk Vandewalle (1998) parlent également d'État distributeur par opposition à l'État producteur ; l'État rentier étant souvent une forme d'État distributeur (l'inverse en revanche est faux).

La notion de rente reste particulièrement floue dans ces travaux. Elle est utilisée de façon extensive<sup>15</sup>, l'idée générale étant que sa provenance exogène exonérerait l'État de pressions internes. Fatiha Talahite (2003, p. 3) dresse un tableau sévère de l'usage hyperbolique du concept. Finalement c'est une définition plus fonctionnelle qu'objective qui l'emporte : le pétrole n'est pas

---

<sup>13</sup> En janvier 2004, l'Observatoire de l'énergie estime à 65% la part moyen-orientale des réserves mondiales prouvées de pétrole brut.

<sup>14</sup> Les prix du pétrole sont multipliés par quatre entre 1970 et 1977 sur réduction de l'offre par décision de l'OPEP afin, notamment, de contraindre les pays occidentaux à faire pression sur Israël. Entre 1978 et 1981, une seconde hausse accompagne notamment la révolution iranienne et le déclenchement de la guerre Iran-Irak : le baril de pétrole passe de 14 dollars courants en 1978 à 35 dollars courants en 1981.

<sup>15</sup> Des travaux portant sur d'autres régions du monde montrent pourtant toute l'importance de distinguer les différentes natures de rentes et les usages qui en sont faits (Karl, 1997).

une rente en soi mais du fait de son influence et de son statut dans l'organisation d'un système économique (Destremau, 2000, p. 490). Quoi qu'il en soit, plus de la moitié des revenus des gouvernements saoudien, bahreïni, omanais, koweïtien, qatari, libyen ou émirati provient, de nos jours, de la vente de pétrole. Les gouvernements de Jordanie, de Syrie et d'Égypte touchent de substantielles rentes pour le passage de pipelines, les frais de transit et, l'Égypte, pour le passage du Canal de Suez. La vente de potasse jordanienne ou de phosphates marocains constituent aussi des ressources rentières, auxquelles d'autres ajoutent également l'aide étrangère en Jordanie ou en Égypte. Certains auteurs comptent également, au rang de rentes *alors même que ces ressources ne sont pas directement captées par les États*, les remises des travailleurs à l'étranger, sources de revenus importantes en Égypte, au Yémen, en Syrie, au Liban, en Tunisie, en Algérie ou au Maroc (Ross, 2001 ; Baussand, 2000, p. 646). Certains vont jusqu'à inclure les revenus du tourisme dans les ressources rentières.

Plusieurs corrélations ont été envisagées entre la disposition d'importants revenus « exogènes » et la nature autoritaire des régimes – notamment arabes. Michael Ross, dont les résultats sont repris par le rapport pour une « meilleure gouvernance pour le développement du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord » de la Banque mondiale (2003, 199-206), tente de les valider empiriquement à l'aide de séries statistiques. Il montre, à partir de critères et de variables discutables (comment mesurer le degré de « démocratisation » ou « d'islam », ou encore la « nature » du régime ?) que (i) la dépendance d'un régime à des ressources minières ou pétrolières tend à le rendre moins démocratique ; (ii) que cet effet est moins remarquable en ce qui concerne les autres types d'exportations de matières premières ; (iii) qu'il ne se limite pas à la péninsule arabique, au Moyen-Orient ou à l'Afrique subsaharienne (quand bien même il ait pu être sous-estimé ailleurs) ; (iv) et qu'il ne se limite pas aux petits États (Ross, 2001, p. 346).

Un premier argument, relativement logique, est celui de la répression : la hausse importante des revenus des États pétroliers leur a permis de s'armer et de développer leurs capacités dans le champ des conflits armés régionaux comme en matière de répression, de coercition et de contrôle de la population (*Idem*, p. 349-350).

Un second argument, central et souvent le plus employé, est celui de l'effet fiscal (*tax effect*), qui serait à l'origine de la dépolitisation des politiques publiques et du « pacte rentier » (Crystal, 1990). Il est construit en miroir de l'histoire des démocraties représentatives occidentales (Tilly, 1992 ; Olson, 1982 ; Skocpol, 1992). Le modèle de la formation de ces États fiscaux est renversé et utilisé, de façon déductive et souvent peu historique, en retournant l'adage « *no taxation without representation* » en « *no representation without taxation* » (Luciani, 1987, p. 75). Or, souligne Yasuyuki Matsunaga (2000, p. 48) ce renversement ne vaut que « si l'on admet que l'impôt est la *seule* condition pouvant conduire les citoyens à exiger un régime de représentation, ou l'État à céder à la revendication d'*accountability* ».

La concentration sur la seule variable fiscale est discutable d'autant que la façon dont elle est mesurée est sujet à caution. John Waterbury (1994, p. 104) montre que le Moyen-Orient ne s'avère pas particulièrement sous-imposé par rapport à d'autres régions du monde. L'absence de données et d'enquête précises sur le fonctionnement interne des économies concernées et notamment sur leurs administrations fiscales fragilise encore l'argument. Il s'obnubile sur « l'arbre qui cache la forêt » dans des systèmes économiques où notamment « l'informel » (plus ou moins toléré) occupe une part significative. « En regardant les pays sous le seul angle de leur production visible et quantifiable selon les normes du marché mondialisé – les exportations d'hydrocarbures –, souligne Fatiha Talahite (2003, p. 6), on ignore tout ce qui reste dans l'ombre et on continue à faire comme si ça n'existait pas ». La thèse de l'effet de taxe, souvent convoquée comme argument d'autorité, s'avère de fait discutable tant empiriquement qu'analytiquement. Sa construction porte sur une série de « défauts » : défaut d'imposition, défaut d'industrialisation *via* le *Dutch disease*<sup>16</sup>, défaut de données précises ou nuancées pour caractériser la rente et les usages

---

<sup>16</sup> Le *Dutch disease* (syndrome hollandais), est un processus de désindustrialisation accompagnant l'exportation de ressources naturelles. L'accroissement considérable des revenus perçus se traduit par une hausse du taux de change

qui en sont fait, défaut enfin de contrat social, l'État « achetant » la loyauté de sa société selon les tenants les plus radicaux de la thèse (Kepel, 2003, p. 255). Enfin, l'effet de la répression et celui de la distribution se brouillent : si la croissance de l'appareil sécuritaire et centralisateur de l'État accompagne sa capacité à capter la rente et à en redistribuer une part des revenus, alors il est difficile de discerner la part de la coercition de celle de l'achat de la loyauté des citoyens. À moins d'abandonner un point de vue macro et de s'intéresser plus en détails et en profondeur aux logiques institutionnelles et sociales.

*Effet de redistribution et logiques institutionnelles :*

Malgré cela, la situation de rente a conduit à l'analyse de processus éclairants sur la formation des institutions politiques et des identités politiques notamment dans les pays pétroliers, généralement peu peuplés. « À côté des *insiders* privilégiés dans leur accès à la rente, l'exclusion de groupes définis comme *outsiders* est institutionnalisée et formalisée, assignant ces derniers à des modalités spécifiques et contrôlées d'accès à l'emploi » (Destremau, 2000, p. 491). Les richesses sont finalement aux mains de gouvernements dont la « population de souche » – et surtout la population citoyenne – est réduite en nombre. Les pays producteurs et exportateurs de pétrole ont attiré une nombreuse main d'œuvre arabe et asiatique, liée la plupart du temps par l'institution de la *kafala*<sup>17</sup> et leur contrat de travail. Dans les Émirats Arabes Unis, à Koweït ou au Qatar la population étrangère est plus importante que la population nationale. On l'évalue entre 25 et 40% de la population d'Arabie Saoudite, de Bahreïn, Oman ou de Libye. Autrement dit, la manne pétrolière a rapidement et durablement transformé la structure sociale des sociétés « rentières ». Elle a également métamorphosé les marchés du travail à l'échelle régionale, en provoquant des flux migratoires (Beaugé *et alii*, 1987) et en permettant l'institution d'un droit du travail segmentant l'accès à l'emploi dans de nombreux pays, en fonction notamment de statuts nationaux (sur la Jordanie, Baussand, 2000). À ce jeu, les pouvoirs publics disposent d'outils déterminants pour organiser la société autour de clivages nouveaux, le « prolétariat » ou du moins la main d'œuvre ne disposant en particulier d'aucun droit civique.

En outre, ce type d'État montrerait des capacités particulières à créer des groupes, peu enclins aux réformes tant qu'ils profitent des subsides de la rente, et à empêcher la formation de groupes sociaux indépendants. La thèse de Jill Crystal (1990) est certainement l'une des plus éclairantes. Elle montre de quelle façon l'aubaine du boom pétrolier a permis aux familles au pouvoir à Qatar et au Koweït de marginaliser politiquement les commerçants et leurs organisations au profit de l'émergence de la bureaucratie et par-là de nouvelles formes d'autorité. En se plaçant avant et après le choc pétrolier, elle analyse comment la compétition autour d'une manne financière exceptionnelle permet la reconfiguration des relations sociales bien plus que la création *ex-nihilo* d'une société et d'un système politique (voir aussi en Jordanie, Wils, 2000).

L'analyse rentière présuppose souvent « que l'État véhicule avant tout les intérêts du groupe qui le "possède" à un moment donné, c'est-à-dire de ceux qui contrôlent directement ses rouages » (Matsunaga, 2000, p. 52). Elle a du mal à distinguer entre les conditions contraignantes et les conditions permissives : la présence de ressources perçues à l'extérieur rend certains arrangements possibles mais ne dicte pas leur établissement. Ceci étant, la thèse de la clientélisation de la société et de la forme néo-patrimoniale des relations de pouvoir trouvent certainement dans ces configurations rentières des éléments d'empirie lourds. Ainsi Michael Herb (1999) examine dans plusieurs États les tensions entourant la maîtrise de la captation de la rente, insistant sur les nécessaires compromis au sein même des familles régnantes. En travaillant sur des expériences abouties ou échouées, l'auteur avance que si au Koweït et en Arabie Saoudite la

---

réel du pays et, en conséquence, une baisse de compétitivité des autres exportations. Quant aux importations, elle augmentent dans le pays qui se spécialise sur un secteur industriel unique.

<sup>17</sup> Juridiquement, la *kafala* renvoie à un système de tutelle. Dans les sociétés de la péninsule arabique, elle sert à réguler et à articuler les politiques de migrations et celles de l'emploi, chaque étranger étant sous la responsabilité d'un « kafil », citoyen national.

formule de monarchie dynastique est parvenue à se consolider grâce à la manne providentielle offerte par la hausse des tarifs pétroliers, en Libye et en Afghanistan les monarques n'ont pas su capter à leur profit les bénéfices éventuels de l'exportation de ressources naturelles pétrolières, minérales ou gazières et se sont fait renverser, pour des raisons propres à l'organisation dynastique de ces familles régnantes. Ce qui expliquerait la pérennité des régimes pétroliers dans le golfe Persique serait non seulement la main-mise sur les principaux postes pour gouverner et capter la rente mais également le traitement « intra-familial » de la question de la succession. Cependant, en travaillant sur la famille au pouvoir, ou comme Gilles Kepel (2003) sur la *'asabiyya* prééminente qu'il qualifie « d'oligarchie de corps organisée pour s'approprier la rente », c'est-à-dire sur le groupe dominant *per se*, ces analyses postulent l'autonomie de l'État et évacuent la question de sa formation – et de celles des groupes auxquels elles s'attachent.

Ce point illustre autant qu'il produit une analyse sociopolitique du pouvoir dans la région confirmant l'État comme un État du « *welfare* » et du « *warfare* ». Le faible degré d'institutionnalisation de cet État, accaparé par un groupe ou des personnes, est mis en avant. L'analyse reste souvent statique, n'expliquant pas les transformations que connaissent les sociétés politique considérées, sinon en fonction des variations du prix du pétrole sur le marché international.

#### *Les faux-semblants de l'État Léviathan*

D'autres travaux s'attachent à dépasser ces contradictions en déplaçant la focale d'observation. Une fois passée la décennie d'abondance (1975-1985), des auteurs examinent la variété des trajectoires socio-politiques que connaissent les sociétés pétrolières. Ceci nourrit en partie une réflexion sur la force des États. Plus exactement le schéma d'un État fort tutélisant et fragilisant sa société (Salamé, 1990) est mis à mal par la résistance dont font preuve nombre de sociétés aux réformes *top down*. Pour comprendre l'échec de la politique d'*infitâh* (ouverture) en Libye, « la révolution dans la révolution », et notamment la difficulté pour les pouvoirs publics de réformer le système fiscal, Dirk Vandewalle (1998) examine la vulnérabilité des institutions politiques libyennes contemporaines au prisme de l'histoire des arrangements locaux qui les organisent depuis le royaume de Mohammed Idriss Es-Sanoussi. Les pouvoirs publics libyens contrôlent une majeure partie des revenus nationaux. Ils peuvent intervenir sur la formation d'identités politiques et ils informent les institutions, mais ils s'avèrent déficients pour réguler, contrôler et discipliner les demandes sociales en période de récession. En combinant une analyse institutionnelle à une analyse socio-historique, Dirk Vandewalle il remet en question la thèse de l'autonomie de l'État distributif (*idem*, p. 10). Négociés et organisés durant la période faste, ces arrangements qu'il décrit comme dépolitisés, ce qu'il faut certainement nuancer, ont travaillé l'État *de l'intérieur*.

L'étude de Karen Chaudry (1997) et sa critique par Robert Vitalis (1999) permettent aussi de réviser la thèse d'une toute puissance de l'État rentier. En comparant les trajectoires divergentes du Yémen et de l'Arabie Saoudite elle revient à des analyses plus structurelles pour comprendre les changements institutionnels, en l'occurrence de deux pays qui répondent différemment à la hausse puis à la stabilisation du prix du pétrole : l'État saoudien perdit sa capacité à mettre en œuvre des réformes dans les années 1980 et 1990, tandis que l'État yéménite, pourtant apparemment moins autonome, pu prendre impunément pour cible le secteur privé.

La réflexion politologique sur la rente dans la région a conforté le stato-centrisme de l'analyse sans toujours dépasser le schéma d'acteurs sociaux tutélisés et sans ressources politiques. L'accent est mis sur les mauvais choix qu'auraient fait les États rentiers arabes, trop préoccupés par leurs marchés intérieurs, peu (ou mal) productifs et faiblement diversifiés. Quant au processus de formation de l'État, il est essentiellement décrit et pensé à travers les interrelations entre l'État lui-même (en réalité ses gouvernants) et des groupes et des acteurs sociaux plus ou moins naturalisés : les chercheurs de rente, mais aussi les « tribus », les « paysans », la « bourgeoisie », etc. L'action publique, tournée principalement vers le « *welfare* » au sens large du terme, est confinée

à l'action planificatrice du petit nombre d'individus puissants qui dominent les institutions centrales de l'État.

### L'épreuve libérale

La période de récession et la mise en place de politiques de libéralisation de l'économie a offert de nouvelles perspectives à la réflexion, où l'économie du développement semble laisser la place à celle de la libéralisation. La faillite ou du moins le déséquilibre des finances des États arabes, qui abordent les années 1980 avec la crise de la « dette » comme de nombreux autres pays dits « en développement », renverse non seulement le système de questions mais également les croyances qui les assoient en même temps que de nouvelles boîtes à outils sont employées par l'action publique. L'idéologie développementaliste se réactive, mais le marché y joue désormais le rôle qui incombait auparavant à l'État. L'effondrement de l'empire soviétique et la guerre du Golfe de 1991 accélèrent et exacerbent le processus, renforçant la dépendance des économies arabes, plus ou moins rentières, au marché international.

Un tournant s'opère dans les travaux d'économie politique qui changent d'échelle d'observation et de méthodologie devant les paradoxes auxquels ont conduit les analyses stato-centrées et téléologiques. D'autant que, devant l'épreuve de la réforme libérale, la stabilité non seulement des régimes mais finalement des structures étatiques dément les scénarii de « désintégration et de restauration d'autorités légitimes » (Zartman, 1995), construits à partir des schémas d'analyse précédents.

L'inflexion est progressive. Après des rapports « alarmants » de la Banque mondiale, la Tunisie a renoncé à l'expérience socialiste en 1970. Alors que le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, le « libéral » Hédi Nouira est nommé Premier ministre, Ahmed Ben Salah, artisan de l'expérience collectiviste (1962-1969), est jugé et condamné à dix ans de travaux forcés. En Égypte, en 1973, après la guerre d'Octobre, le président Sadate clôt d'une certaine manière la révolution nassérienne et lance la politique d'*infitâb* : la loi n°43 vise à encourager « l'investissement arabe et étranger » et promouvoir les activités privées locales. Mais c'est surtout à partir des années 1980 qu'amenés à négocier leur dette (Georges, 1996), les États de la région se plient à des programmes d'ajustement structurel, à une stabilisation économique et à une renégociation de leurs formes d'intégration au marché international. Le monde arabe entre à proprement dit dans l'ère de « l'ajustement structurel », comme slogan et comme objectif (on renonce peu à peu au terme arabe *infitâb*) en signant des prêts d'ajustement avec le FMI et la Banque mondiale : en 1983 pour le Maroc, 1986 pour la Tunisie, l'Égypte et l'Algérie, 1988 pour la Jordanie<sup>18</sup>.

Dans cette veine, les politiques publiques connaissent des inflexions notoires, dues notamment à la contraction des dépenses publiques. Le renversement est nettement plus perceptible dans les pays non pétroliers, mais il peut s'observer également en Algérie ou en Irak. Non seulement sont annoncés et (laborieusement) mis en œuvre des programmes divers de privatisation mais les modalités du « welfare » de ces sociétés sont très rapidement révisées. Les taux de chômage augmentent notamment en milieu urbain (Fargues, 1998 ; Tourné, 2005). La suppression des subventions à la consommation sur des produits de première nécessité provoque des mouvements populaires dans les villes, les « émeutes du pain » : en 1984 en Tunisie, en 1985 au Soudan, au Maroc en 1981 et 1984 (à la suite également de la fermeture d'établissements d'enseignement), en Égypte en 1977 et 1984, en Jordanie en 1989. « Cette révision des politiques de compensation ou de subvention liées à la contraction des ressources rentières rompait le pacte tacite du clientélisme d'État et rendait intolérable la perception des inégalités » (Camau, Geisser, 2003, p. 188).

---

<sup>18</sup> La Syrie s'engage en 1991 dans un programme d'ajustement structurel sans prêt négocié avec le FMI.

Parallèlement, les pays de la région négocient leur entrée à l'OMC<sup>19</sup> et un nombre important d'entre eux s'engage dans les discussions avec l'Union Européenne pour intégrer le marché euro-méditerranéen<sup>20</sup> ; certains, le Maroc et la Jordanie (bientôt l'Égypte et Bahreïn en cours de négociation) établissent également une zone de libre-échange avec les États-Unis. C'est ce que Bradford Dillman (2001, p. 198) appelle « l'agenda post-ajustement structurel », potentiellement « plus conséquent encore [i.e. : que l'ajustement structurel] sur les institutions nationales, les sociétés privées et les budgets gouvernementaux »

### *Libéralisations ?*

Si l'on en croit les experts de la Banque mondiale à la fin des années 1980, l'ajustement structurel vise à casser le système de rente. Pourtant, près de vingt ans après, force est de réviser les analyses quasi-mécaniques proposées alors : à l'aune des schémas rentiers et stato-centrés – et de leur épuisement – et dans le contexte de la double transition que connaissent l'ex-Europe soviétique (Offe, 1992), la libéralisation économique pouvait paraître éminemment porteuse de risques politiques pour les régimes autoritaires en place, comme le souligne Steven Heydemann (2004 : 7) : pour une première génération de chercheurs rappelle-t-il, « la libéralisation était appréhendée comme à l'origine d'un glissement du "copinage", du patronage et de la recherche de rente à la transparence, la responsabilité et au droit de propriété ». La diminution des capacités distributives et patrimoniales des autorités publiques d'une part, la promesse de développement « libéral » de l'autre donnèrent à imaginer des scénarii de « démocratisation » par le marché (Bellin, 1991 ; Anderson, 1992 ; Niblock, Murphy, 1993).

Deux dynamiques auxquelles on prêtait des vertus démocratisantes sont examinées, souvent par anticipation et déduction, plus qu'à partir d'exemples avérés : les effets de la croissance économique escomptée et la mobilisation des classes moyennes, notamment des acteurs du marché à qui incombe désormais la prospérité collective. Le premier de ces points de vue réactualise la réflexion sur les pré-requis économiques et sociaux à la démocratie (Lipset, 1994). On s'interroge sur les possibilités de l'embourgeoisement des sociétés arabes, préalables à leur démocratisation (Binder, 1988). On questionne également la séquence des réformes : le cas de la Tunisie en particulier – mais hors du monde arabe celui du Chili de Pinochet ou du Singapour de Lee Kuan Yew et bien d'autres exemples – amènent rapidement à écarter l'hypothèse que la réforme économique pourrait être une pré-condition à la réforme politique (Bellin, 2004, p. 7). En revanche, l'idée que la réforme libérale de l'économie devrait déteindre à terme sur l'organisation de la société politique constitue un axiome implicite ou explicite d'une part importante de la réflexion sur qui pourrait être un troisième moment libéral dans la région : « s'il y a une possibilité de démocratisation, il faudra en chercher les fondements dans la crise de régimes incapables de réaliser les promesses sociales de l'État politiquement autoritaire et économiquement dirigiste de l'ère nationaliste » (Salamé, 1991, p. 341).

La seconde perspective amène donc, comme nous l'avons souligné plus haut, à observer le comportement politique des acteurs du marché. L'hypothèse du développement d'un secteur privé, capable de prendre la forme de groupes de pression, structure les questionnements du début des années 1990 (Bellin, 1991, Tangeaoui, 1993, Bahout, 1994, Gobe, 1999) tandis qu'est annoncé le crépuscule de la « bourgeoisie d'État » (Waterbury, 1991). L'analyse transitologique qui se développe alors, avant de prendre du recul par rapport aux expériences d'Europe centrale

---

<sup>19</sup> Entrée au GATT : Koweït (1963), Égypte (1970), Maroc (1987), Tunisie (1990), Bahreïn (1993), EAU (1994), Oman (1994) ; Entrée à l'OMC : 1995/1996 pour les pays membres du GATT, puis Qatar (1996), Jordanie (2000). En négociation : Algérie (1987), Arabie saoudite (1993), Soudan (1994), Liban (1999), Yémen (2000), Ethiopie (2003), Libye (2004).

<sup>20</sup> Après ratification, les accords d'associations avec l'Union européenne sont entrés en vigueur en Tunisie (depuis 1998), en Israël (2000), au Maroc (2000), en Jordanie (2002), en Égypte (2004) et sur une base provisoire dans les Territoires palestiniens (1997). Ils sont en cours de ratification par l'ensemble des partenaires pour l'Algérie (accord conclu en 2001), le Liban (2002) et la Syrie (2004). En 2004, dans cette veine, ont été également signés des accords de libre-échange entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte.

et orientale, considère le processus de « démocratisation » moins comme le fruit de mobilisations que comme le meilleur des accords, procédural, entre des élites qui s'organisent stratégiquement pour la défense de leurs intérêts respectifs (O'Donnell *et alii*, 1986). Dans cette veine, des auteurs s'intéressent à l'hypothèse d'une réorganisation, dans le monde arabe, de « l'alliance pour le profit », liant la bourgeoisie privée (et rentière) à l'État développeur (Waterbury, 1994, p. 101 et ss.). Le retrait de l'État de la sphère économique, ou du moins la fin de son monopole, laissait entrevoir la fragilisation de son autonomie et la possibilité de nouveaux défis, d'une pluralisation de la scène politique (Springborg, 1993).

Pourtant, force est rapidement de constater que la libéralisation économique n'a pas provoqué, du moins à moyen terme, les effets escomptés ou affichés. Ni économiquement ni politiquement. Et en ce sens, la région offre d'utiles terrains d'observation des articulations variées et certainement pas univoques entre ces processus auxquels sont prêtés parfois des affinis électives, sous le paradigme de la « démocratie de marché » réactivé lors des transitions des régimes d'Europe centrale et orientale (Przeworski, 1991). Pour expliquer ce cul-de-sac que continuent pourtant à emprunter souvent la production des agences de développement internationales, certains s'interrogent sur la présence ou l'absence de « démocrates » (Salamé, 1994) et donc de possibilités substantielles – et pas seulement procédurales – à la démocratie (Leca, 1994). En l'occurrence, dans le champ économique, la formation de groupes de pression ou de mouvements contestataires ou protestataires s'avère peu flagrante et ne contribue pas nécessairement à la démocratisation des scènes politiques, ni en termes de pluralisme, ni en termes de civisme : « certains entrepreneurs dans le monde arabe se montrent réticents à la mise en place d'un État "minimum libéral", de peur des pertes engendrées par la déréglementation et par la politique de démantèlement des espaces rentiers » (Gobe, 1996, p. 337). Plus « ils pourraient tout à fait s'opposer à la démocratisation si celle-ci donnait du pouvoir à des groupes considérés comme des adversaires virtuels de leurs "privilèges" » (idem, 339).

La plupart des situations observées dans la région amènent à réfuter l'hypothèse finale de Springborg (1993, p. 40), quant à l'émergence et au rôle d'une bourgeoisie entrepreneuriale aux vertus démocratisantes : « Si les prouesses de la première bourgeoisie arabe furent considérables, les circonstances [présentes] plus favorables combinées à la plus grande maturité présumée de la seconde bourgeoisie arabe (...) suggèrent que celle-ci va remporter de réels et substantiels succès économiques et politiques ». Au-delà des effets d'annonces et de l'ajustement de certaines économies nationales aux figures imposées du « consensus de Washington », les réformes économiques mises en œuvre dans la région restent « partielles et sélectives » (Kienle, 2000). Les cas observés montrent d'ailleurs les limites d'une autre réflexion sur les éventuelles articulations entre réformes économiques et démocratisation : celle de la libéralisation politique par effets d'entraînement ou par imposition (Schmitter, 1999). Les régimes maghrébins usent de marges de manœuvre, certes politiques mais aussi économiques, dans leurs négociations avec l'Union européenne (Hibou, Martinez, 1998). L'abaissement substantiel des taux de douane en Tunisie et au Maroc, le développement pour le moins timide de bourses et de marchés financiers alimentés par les privatisations et la restructuration des systèmes bancaires restent étroitement contrôlés ou suffisamment limités pour ne pas démanteler les logiques rentières et la monopolisation du pouvoir – et dans une large partie le processus d'accumulation. Dans la Tunisie « bon élève économique » à la « modernité au-dessus de tout soupçon » (Camau, 1987), l'ajustement et la mise à niveau sont avant tout « affaire d'État » (Camau, 1997) : « contrairement à l'idée selon laquelle la libéralisation serait l'occasion d'une dépolitisation des activités économiques, la "mise à niveau" est un processus politique. Elle traduit à la fois une volonté de modernisation "par le haut" et une volonté, plus affirmée encore, de contrôle politique » (Hibou, 1999, p. 11). Dans ce contexte, des « choix internes » peuvent se justifier à l'aide « d'habillages internationaux » et de ressources fournies par la communauté financière internationale.

En Égypte « les faux-semblants » de la libéralisation se sont accompagnés de processus de « délibéralisation », tant dans le domaine des libertés publiques que dans le domaine

économique (Kienle, 2000). Les autorités publiques demeurent les maîtres du jeu dans l'organisation et la (re)régulation des activités économiques : « La privatisation [des sociétés désignées par la loi] reste le domaine où le régime continue à diriger la réforme à son propre rythme particulièrement lent » (idem, p. 149). Hormis dans le cas du Maroc, où le programme de privatisation lancé par voie législative en 1989 a suivi un rythme relativement soutenu dans les années 1990, la vente directe des entreprises publiques dans la région reste de fait modeste (Dillman, 2001). En revanche, le processus de privatisation est indirect soit par le biais du développement d'un secteur privé là où existait un monopole étatique, soit par le biais des concessions ou gestions déléguées de services qui relevaient auparavant du public, à des sociétés privées, souvent étrangères. Ces derniers contrats sont généralement négociés au plus haut niveau de l'État et rarement en concertation avec les institutions légalement responsables ou légitimement concernées (Allain Mansouri, 2000). Dans tous les cas, y compris au Maroc, les privatisations n'ont pas été le creuset du développement d'une nouvelle classe moyenne. Si elles avaient pour objectif l'extension de l'entrepreneuriat du pays, elles ont *a contrario* tendance à plus concentrer encore le capital (Catusse, 1999).

Mais dans ce contexte de transformation des modes de production et d'accumulation, différents modèles de régulation de l'économie et du politique entrent en concurrence : si la structure des élites (et les *politics*) ne se modifie qu'à la marge, en revanche, les outils, les ressources et les logiques de l'action publique (des *polities*) s'adaptent et se transforment. De fait, une fois abandonnée l'obsession de la démocratisation, l'examen des réformes dans la région malgré (ou à la faveur) de la libéralisation relance l'analyse du développement autoritaire (Camau, Geisser, 2003, p. 50 et ss.) et des « ruses de l'État minimum » (Coussy, 1994), lequel se recompose *via* des processus de subsidiarité ou de décharge et de délégation (Hibou, 1999). Elle conduit également à déplacer les questions de l'économie politique : d'une part, vers l'histoire et l'analyse de trajectoires spécifiques et particulières et, d'autre part, vers l'analyse des transformations de la régulation économique et sociale.

*Institutions, réseaux et formation de groupes : sociologiser et historiciser l'analyse*

Les impasses auxquelles conduisent donc l'hypothèse de la démocratisation par fragilisation du pacte autoritaire au gré du développement d'un marché sont aussi celles d'une économie politique nomothétique, holiste, parfois systémique ou fonctionnelle. Orientée vers le macro, et les grands acteurs au premier chef desquels l'État, elle peine à rendre compte de la diversité et la complexité des trajectoires des sociétés politiques de la région dans le contexte de la libéralisation économique.

Or, l'analyse des conséquences multiples des réformes libérales amène d'abord à considérer la variété (et l'historicité) des formules du capitalisme dans le monde arabe comme on a pu le faire ailleurs (Hall, Soskice, 2001 ; Crouch, Streeck, 1996). L'idée « d'encastrement » des activités économiques et des structures sociales mise en valeur par Mark Granovetter (1985) ou Jean-François Bayart (1994) suggère une réflexion dans laquelle s'engagent, une quinzaine d'année après les premiers ajustements structurels, plusieurs études dans la région (Leenders, 2004, p. 172 et ss. ; Heydemann, 2004). Cette inflexion théorique présente un double avantage : écarter l'idée d'une séparation du politique et de l'économique ; situer ces intrications non pas dans le registre du pathologique ou du mal développement mais dans celui de l'ordinaire, du réel et du complexe. Le regard peut alors rompre avec l'analyse stato-centrée et considérer « comment l'État et la société se transforment et se continuent l'un l'autre » (Migdal, 2001), en examinant notamment la diversité des modes de régulation, salarial ou post-salarial (El Aoufi, 1992, 2000), keynésiens (Waldner, 1999) ou post-fordiste, mais aussi les formes d'accords ou de conflits qui lient les acteurs.

D'analyses portant sur les logiques et les échecs de la régulation par le capitalisme d'État et la mise en péril des régimes qui s'en réclamaient, les travaux se tournent ainsi progressivement vers une étude de la (re)régulation, au contact de ce qu'il advient *réellement* mais aussi des pistes



offertes par la sociologie politique et notamment le néo-institutionnalisme. Les politiques économiques s'avèrent être moins l'œuvre d'un État omnipotent que d'arrangements complexes, producteurs de réseaux d'action publique (sur la Syrie : Perthes, 1995 ; sur les politiques fiscales : Heydemann, 2004). C'est pourquoi les logiques de recherche de rente n'ont pas empêché la réforme et, bien au contraire, l'ont largement accompagnée (sur la Tunisie : Bellin, 1994). D'une part, la « recherche de rente peut être une condition pour le passage à une politique économique organisée sur le principe d'un marché rationnel » (Heydemann, 2004, 11), d'autre part, la réforme est elle-même constitutive de nouveaux réseaux et d'alliances politiques qui reflètent la multiplicité et l'inscription sociale des intérêts en jeu. Les coalitions formées par la (re)distribution souvent mises en avant par les analyses sur la recherche de rente se transforment et ne sont pas exclusives d'autres formes d'organisations et de solidarité entre les acteurs. Quant à la « cooptation par redistribution », elle a tendance à se métamorphoser en « cooptation par inclusion ou exclusion » grâce aux ressources fournies par la réforme économique (Albrecht, Schlumberger, 2004).

Si l'analyse de réseaux d'action publique présente certaines limites (où s'arrête et où commence le réseau ?), celle qu'utilisent les auteurs du collectif cité présente toutefois l'intérêt de souligner de façon remarquable la porosité ou la fluidité des frontières entre groupes sociaux tout comme la partialité ou la relativité des catégories employées pour les décrire. « Les agents ne sont pas limités par leurs positions dans des catégories rigides » (Heydemann, 2004, p. 13). De fait, l'analyse des réformes économiques contemporaines dans le monde arabe conduit à interroger en dernier ressort les catégories utilisées pour décrire, penser et classer la société. Les acteurs du secteur privé se sont « ajustés à l'ajustement structurel » (Dillmann, 2001, p. 110 et ss.) au cours de la réforme néo-libérale qui, bien que souvent décrite comme transitoire, s'étire pour le moins en longueur dans une sorte « d'économie de la patience » propre au réformisme (Hirschman, 1973). Mais ce contexte engage également à s'interroger sur la naturalisation ou l'essentialisation des acteurs et groupes jugés pertinents. Il en est ainsi de la distinction entre le « public » et le « privé », « le formel » et « l'informel ». De même, la présence ou l'absence « d'entrepreneurs » attendus comme Godot (Albrecht, Schlumberger, 2004) nous renseigne tant sur le monde de l'entreprise et du marché arabes que sur des tensions autour de la cartographie des positions et des relations sociales notamment sur les scènes politiques. « L'entrepreneur », le « technocrate », le « cadre » arabes (Gobe, 2004) ou le « chômeur » se construisent dans de « nouveaux lieux-dits » de l'espace social (Boltanski, 1979, p. 108). Considérer la formation de classes, groupes ou acteurs, à la croisée de données objectives et de représentations amène ainsi à prêter attention aux transformations des énoncés légitimes du politique. Si la réforme n'a pas transformé les structures des sociétés arabes – du moins pas dans le sens annoncé d'un développement d'une classe moyenne –, elle est le théâtre d'un phénomène « d'économisation du politique » repérable dans plusieurs pays : la rationalité politique tend à s'énoncer essentiellement en termes économiques (Catusse, 1999).

On dit des élites, notamment politiques, qu'elles « doivent posséder des "qualités" qui sont considérées comme décisives au sein d'une société donnée » (Ysmal, 1985, p. 625). Dans le contexte de la libération, les qualités économiques et entrepreneuriales sont mises en avant pour le leadership politique. Dans certains cas, les entrepreneurs ou hommes d'affaires arabes investissent, à côté d'activités évergétiques et patronales plus « classiques », des structures de représentations ou des lieux de décision, telles que les parlements, les conseils communaux, les gouvernements, ou les services déconcentrés, sur d'autres modalités finalement que la « simple » cooptation ou incorporation<sup>21</sup>. Dans d'autres cas, les patronats de la région s'organisent sous forme de groupe d'intérêt et institutionnalisent leur participation à l'action publique, notamment dans le domaine des relations professionnelles [le cas du Maroc des années 1990 est certainement le plus singulier (Catusse, 1999 ; Cammett, 2004)].

---

<sup>21</sup> Voir par exemple : Bonne, 1995 ; Felly Youssef, Longuenesse, 1999 ; Catusse, 2000 ; Picard, 2001.

La libéralisation, en tant que processus réformiste combinant mot d'ordre et dispositifs d'actions, a donc mis à l'épreuve l'économie politique dans la région : tant dans sa dimension savante que d'agenda politique. Intimement associée à des projets politiques – ceux des régimes en place comme ceux des agences de développement internationales –, elle offre un cadre analytique qui déteint sur les questions posées. Les problématiques centrées sur l'État et les structures sociales laissent la place à une approche libérale, attentive aux acteurs et à leurs organisations complexes. La possibilité de l'incertitude et de la pluralité s'impose. Certes, le regard à rebours tend à uniformiser les analyses des périodes précédentes et à mettre en valeur au contraire la variété des recherches contemporaines. Ceci étant, cette diversification des pistes rend compte de l'évolution contemporaine des sciences sociales et a du mal à se détacher de ce qui paraît être l'hégémonie politique – et heuristique ? – du libéralisme. On ne peut qu'être sensible à la façon dont une approche fondée sur le conflit et les rapports de force s'est effacée au profit de questions portant sur la régulation ou la convention, dans un contexte où la transformation des marchés du travail dans la région s'accompagne pourtant d'un sentiment croissant « d'insécurité sociale » et de l'expression de clivages sociaux et économiques (Longuenesse *et alii*, 2005) : à trop mettre l'accent sur une analyse horizontale de l'action publique, sur la « magie sociale » qui explique que la réforme se joue différemment selon les contextes, on s'appuie sur un ensemble de présupposés analytiques qui eux-mêmes participent d'une vision dé-conflictualisée du politique.

### Conclusion

La réflexion sur les articulations entre phénomènes économiques et processus politiques prétend *a priori*, plus qu'à définir un ordre social et les moyens d'y parvenir. Elle vise à étudier les méthodes et les logiques de la prise de décision et de son application au sein d'une société au regard des formes de production, d'accumulation et de distribution. La région a été un terreau fertile de production, et pas seulement de consommation (ou d'application), de concepts et de théories, par exemple en termes de politique rentière. Pour autant et comme ailleurs, en creux ou plus explicitement, les travaux d'économie politique s'y sont aussi structurés en subordination à des projets politiques nationaux ou à des agendas internationaux, souvent formulés autour de la question de la (non)démocratisation. Ceci n'est pas sans conséquence sur la formulation des problématiques légitimes. Les catégories utilisées pour décrire les acteurs du marché, leurs organisations et leurs inscriptions dans les logiques de l'action publique combinent des registres du savoir et des croyances, souvent plus liés à ce que la société *devrait* être qu'à ce qu'elle est. En ce sens, la « libéralisation » aujourd'hui, le « développement » hier et maintenant présentent des apories. C'est du moins que ce suggère, à propos de la première, Alain Roussillon (1996). Construits intellectuellement comme « faits sociaux globaux », ils combinent des préoccupations sur les moyens du progrès (et les outils politiques pour y parvenir) et un projet réformateur engageant la légitimité – ou attestant de l'illégitimité – des gouvernants. Libéralisation et développement relèvent alors autant de l'interprétation sociologique – à condition d'éviter un étirement conceptuel trop important – que de l'énonciation de rationalités et d'ordres politiques contradictoires.

Classées avec le reste du monde par les réformateurs sur des échelles du développement économique, politique et social, les sociétés arabes posent de surcroît la question du point de vue comparatiste. La frontière est ténue entre le projet de comparer sociologiquement des processus réformistes – et de s'en donner les moyens heuristiques – et de réformer, à coup de mesures politiques, en s'appuyant sur un argument comparatiste et une quête des leçons de l'histoire, « le présent des uns (érigé en) futur des autres » (Santiso, 1996). Les effets de connaissance que cela induit en terme de construction d'une aire de savoirs sur le « monde arabe et musulman » ne sont pas des moindres. L'économie politique discute peu avec ceux qui ont voulu se pencher sur les logiques culturelles des dynamiques économiques dans la région : le souk comme modèle culturel

(Geertz *et alii*, 2003) ou encore les relations entre Islam et capitalisme ou socialisme examinés par Louis Massignon puis Maxime Rodinson. Néanmoins, elle a construit en quelque sorte la région : en uniformisant les aspérités présentées par les différentes sociétés considérées notamment. On le constate dans les rapports sur le développement qui postulent une communauté de questionnement sur la région, alors même que les problématiques auxquels sont confrontés les pays producteurs de pétrole, les pays pauvres de la corne de l'Afrique, les monarchies libérales ou les républiques qui se sont développées sur un projet socialiste, sont *a priori* variées. Certes, le processus de colonisation et de décolonisation, l'ajustement structurel ou récemment d'intégration à un marché euro-méditerranéen, ont engendré – autant qu'ils en procèdent – des problématiques communes. Néanmoins, tous les pays de la région ne sont pas concernés de la même façon par ces logiques qui les ont différemment affectés. Si bien qu'en matière d'économie politique, le « *stretching* » sert parfois les intérêts de démarches admettant peu la singularité ou la pluralité des phénomènes. La comparaison semble aller de soit au sein de l'aire : souvent sous forme de collections monographiques, qui font plus apparaître les ressemblances – derrière la construction d'idéaux types – que des dissonances et l'influence de variables diverses. Le Liban est rarement inclus dans les études régionales – parce qu'il n'entre pas dans les cadres ? –, alors même que le pays a incontestablement joué un rôle de plaque tournante financière et commerciale dans la région (Gates, 1998). Hors de « l'aire » en revanche, la comparaison est rare, alors même que les expériences que connaissent certaines sociétés arabes offrent des perspectives intéressantes : en termes d'analyse des effets de rente par exemple, il est intrigant que le filon, qui gagnerait à voyager, soit peu exploité. Peu d'exemples « arabes » sont mobilisés par les ouvrages comparatistes sur la sociologie fiscale. Les expériences que connaissent les sociétés de la région appellent également à une réflexion approfondie sur les interactions entre système économique et mode de gouvernement. Elles ont pu contribuer avec profit à l'analyse des formes d'autoritarismes qui se déploient dans le contexte de la libéralisation, non pas sur le mode du village d'irrésistibles réfractaires à la démocratie, mais comme lieux complexes de déconstruction de la doxa libérale. Evidemment, il y a des exceptions à la règle et pas des moindres. Ceci pose la question des conditions de la comparaison et de l'articulation de savoirs globaux à des savoirs locaux.

### **Bibliographie :**

- ADDI L., 1990, « De la permanence du populisme algérien », *Peuples méditerranéens*, n°52-53, déc., 37-47
- ALBRECHT H., SCHLUMBERGER O., 2004, « "Waiting for Godot": Regime Change Without Democratization in the Middle East », *International Political Science Review*, n°25, 371-392.
- ALLAIN MANSOURI B., 2000, « La gestion de l'eau potable à Rabat-Salé (Maroc) : de la régie autonome à la concession », in Abouhani A. (dir.), *Acteurs et enjeux de la gestion urbaine au Maroc*, Dakar, CODESTRIA, 223-247
- AMIN S., 1973, *Le Développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, éditions de Minuit.
- AMIN S., 1980, *L'Économie arabe contemporaine*, Paris, éditions de Minuit.
- AMIN S., 1989, *La Faillite du développement en Afrique et dans le Tiers monde*, Paris, L'Harmattan.
- ANDERSON L., 1986, *The state and social transformation in Tunisia and Libya : 1830-1980*, Princeton, PUP.
- ANDERSON L., 1987, « The State in the Middle East and North Africa », *Comparative Politics*, n°20, 1-18.
- AYUBI N., 1990, « Arab Bureaucracies : Expanding size, changing roles », in Luciani G. (ed.), *The Arab State*, Londres, Routledge, 29-63.
- AYUBI N., 1991, *The State and Public Policies in Egypt since Sadat*, Oxford, Ithaca Press.
- AYUBI N., 1995, *Overstating the Arab State. Politics and Society in the Middle East*, Londres, IB Tauris.

- BADIE B., 1980, *Le Développement politique*, Paris, Economica (2<sup>ème</sup> éd.).
- BAUSSAND P.N., 2000, « Jordanie : l'utilisation de l'immigration pour stabiliser une économie postrentière en crise », *Tiers-Monde*, t.41, n°163, p.645-667.
- BAYART J.F. (dir.), 1994, *La Réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala.
- BEAUGE G., Longuenesse E., Nancy M., 1986, *Communautés villageoises et migrations de main-d'œuvre du Moyen-Orient : trois études d'anthropologie libanaise*, Beyrouth, CERMOC.
- BEBLAWI H., LUCIANI G. (ed.), 1987, *The Rentier State*, Croom Helm
- BEBLAWI H., 1990, « The Rentier State in the Arab World », in LUCIANI G. (ed.), *The Arab State*, Londres, Routledge, 85-97.
- BERRADA M., 1968, *L'Entrepreneur Marocain. Une élite en transition*, Thèse d'État, Bordeaux.
- BAHOUT J., 1994, *Les Entrepreneurs syriens. Économie, affaires et politique*, Amman, CERMOC.
- BELLIN E., « Tunisian Industrialists and the State », in ZARTMAN I.W. (dir.), *Tunisia : the Political Economy of Reform*, Boulder, Lynne Rienner Publisher, 1991
- BELLIN E., 2004, « The Political Economic Conundrum: The Affinity of Economic and Political Reform in the Middle East and North Africa », Democracy and Rule of Law Project, *Carnegie Papers*, n°53.
- BELLIN E., 1994, « the Politics of Profit in Tunisia : Utility of the Rentier Paradigm ? », *World Development*, 22, n°3, 427-436.
- BERBEROGLU B. (ed.), 1989, *Power and stability in the Middle East*, Londres, Zed Books.
- BETTLEHEIM C., 1976, *Calcul économique et formes de propriété*, Paris, Maspero.
- BIANCHI R., 1989, *Unruly corporatism. Associational life in Twentieth Century Egypt*, New York, Oxford University Press.
- BILL J.A., LEIDEN C., 1979, *Politics in the Middle East*, Boston, Little, Brown.
- BINDER L., 1988, *Islamic liberalism : a critique of development ideologies*, Chicago, University of Chicago Press.
- BOLTANSKI L., 1979, « Taxinomie sociale et lutte des classes. Mobilisation de la "classe moyenne" et l'invention des "cadres" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°29, 75-108
- BONNE E., 1995, *Vie publique, patronage et clientèle : Rafic Hariri à Saïda*, Aix-en-Provence, IREMAM, CERMOC.
- BROWN L.C. (ed.), 1966, *State and Society in Independent North Africa*, Washington, Middle East Institute.
- BRYNEN R. et alii, 1995, *Political liberalization and democratization in the Arab world*, Boulder, Rienner, 2 vol.
- CAMAU M. (dir.), 1987, *Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, éditions du CNRS.
- CAMAU M., GEISSER V., 2003, *Le syndrome autoritaire : politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, presses de science po.
- CAMAU M., 1988, « Tarajjî ya dawla ou la force de l'espérance. Propos sur le désengagement de l'État en Tunisie », *Bulletin du CEDEJ*, n° 23, 81-108.
- CAMAU M., 1990, « État , espace public et développement. Le cas tunisien », in EL MALKI H., SANTUCCI J.C. (dir.), 1990, *État et développement dans le monde arabe. Crises et mutations au Maghreb*, Paris, éditions du CNRS, 67-78.
- CAMAU M., 1997, « D'une République à l'autre. Refondation politique et aléas de la transition libérale », *Maghreb/Machrek*, n°157, 3-16.
- CAMAU M., ZAIEM H., BAHRI H., 1990, *État de santé : besoin médical et enjeux politiques en Tunisie*, Paris, éditions du CNRS.
- CAMMETT M., 2004, « Challenges to Networks of Privilege in Morocco : Implications for Network Analysis », in Heydemann S. (ed.), *Networks of Privilege: The Politics of Economic Reform in the Middle East*, New York, Palgrave-Mac Millan, 245-279.
- CATUSSE M., 1999, *L'entrée en politique des entrepreneurs au Maroc: libéralisation économique et réforme de l'ordre politique*, Thèse de science politique, université d'Aix-en-Provence.

- CATUSSE M., 2000, « Economie des élections au Maroc », *Maghreb-Machrek*, n°168, avril-juin, 51-66.
- GEERTZ C., 1979, *Le Souk de Sefrou. Sur l'économie du bazar*, Paris, Editions Bouchène, (trad. et présentation par D. CEFAI, 2003).
- CHATELUS M., 1990, « Policies for Development : attitudes toward Industries and Services », in LUCIANI G. (ed.), *The Arab State*, Londres, Routledge, 99-127.
- CHAUDRY K., 1997, *The Price of Wealth Economies and institutions in the Middle East*, Cornell University Press, Ithaca (NY).
- COHEN S., 2004, *Searching for a Different Future: The Rise of a Global Middle Class in Morocco*, Duke University Press.
- COUSSY J., 1994, *Les ruses de l'État minimum*, in Bayart J.F. (dir.), *La réinvention du capitalisme*, Karthala, 1994, pp.227-248.
- CORNAND J., 1994, *L'Entrepreneur et l'État en Syrie. Le secteur privé du textile à Alep*, Paris, L'Harmattan.
- CROUCH C., STREECK W., 1996, *Les Capitalismes en Europe*, Paris, la Découverte.
- CRYSTAL J., 1990, *Oil and politics in the Gulf : rulers and merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge, CUP.
- DENIEUL P.N., 1992, *Les Entrepreneurs du développement. L'ethnoindustrialisation en Tunisie : la dynamique de Sfax*, Paris, l'Harmattan.
- DESTANNE DE BERNIS G., 1966, « Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale », *Économie appliquée*, n°3, Paris, 46-68.
- DESTREMAU B. (dir.), 2000, « Formes et mutations des économies Rentières au Moyen Orient », *Tiers Monde*, t. XLL, n°163.
- DILLMANN B., 2001, « Facing the market in North Africa », *Middle East Journal*, vol.55, n°2, 198-215.
- DROZ-VINCENT P., 2004, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », *Revue Française de Science Politique*, vol.54:n°6, pp.945-979.
- EL AOUI N., 1990, *La Marocanisation*, Rabat, Toubkal.
- EL AOUI N., 1992, *La Régulation du rapport salarial au Maroc*, Rabat, Édition de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, 1992, 2 vol.
- EL AOUI N., 2000, « L'Impératif social au Maroc : de l'Ajustement à la régulation », *Critiques économiques*, n°3, 53-79.
- EL KENZ A., 1986, *Le Complexe sidérurgique d'El Hadjar. Une expérience industrielle en Algérie*, Paris, éditions du CNRS.
- EL MALKI H., 1980, « Capitalisme d'État, développement de la bourgeoisie et problématique de la transition », *Revue Juridique, Politique et Économique du Maroc*, n°8, 207-228.
- EVANS P., 1979, *Dependant Development : the Alliance of Multinational, State and Local Capital in Brazil*, Princeton, Princeton University Press.
- FARGUES P., 1998, « La montée du chômage en Égypte, 1960-1995 », *Égypte / Monde Arabe* n°33, 1998, le Caire, 147-179.
- FELLY YOUSSEF A.M., LONGUENESSE E., 1999, « Affaires et politique au Caire : l'exemple du quartier de Sayyeda Zayna », *Maghreb/Machrek*, n°166, oct.-déc. 1999, 53-69.
- FRANCK G.P., 1970, *Le développement du sous-développement*, Paris, Maspéro.
- GATES C., 1998, *The Mercant republic of Lebanon*, Londres, New York, The Centre for Lebanese Studies, IB Tauris Publishers.
- GEORGE S., 1996, *La dette extérieure des Pays du Bassin Méditerranéen*, Rapport établi à la demande du Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro (CNEL), <http://www.tni.org/archives/george/dette.htm>
- GHAZI S., 1991, *Les Entrepreneurs et l'État dans la crise libanaise : interaction du politique et de l'économique*, Thèse de IIIe cycle, IEP de Paris.

- GOBE E. (dir.), 2004, *L'Ingénieur moderne au Maghreb, XIXe-XXe siècles*, paris, Maisonneuve et Larose.
- GOBE E., 1996, « Les entrepreneurs arabes au miroir des sciences sociales », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 327-342.
- GOBE E., 1999, *Les hommes d'affaires égyptiens : Démocratisation et secteur privé dans l'Égypte de l'Infitab*, Paris, Karthala.
- GRANOVETTER M., 1985, « Economic Action and Social Structure », *American Journal of Sociology*, vol. 91, n°3, p. 481-510.
- HALL P.A., SOSKICE D. (ed.), 2001, *Varieties of capitalism : the Institutional Foundation of Comparative advantage*, Oxford, OUP.
- HALPERN M., 1963, *The politics of social change in the Middle East and North Africa*, Princeton, PUP.
- HENRY C.M., SPRINGBORG R., 2001, *Globalization and the politics of development in the Middle East*, Cambridge, CUP.
- HERB M., 1999, *All in the Family : Absolutism, revolution, and democracy in the Middle Eastern Monarchies*, Albany, State University of New York Press.
- HEYDEMANN S. (ed.), 2004, *Networks of Privilege: The Politics of Economic Reform in the Middle East*, New York, Palgrave-Mac Millan
- HEYDEMANN S., 1999, *Authoritarianism in Syria : institution and social conflict, 1946-1970*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press
- HIBOU B., MARTINEZ L., 1998, « Le partenariat euro-méditerranéen. Un mariage blanc ? », *Etudes du CERI*, n°47, 1998, 1-37.
- HIBOU B., TOZY M. (2002), « De la friture sur la ligne des réformes. La libéralisation des télécommunications au Maroc », *Critique internationale*, n°14, 91-118.
- HIBOU B., 1999, « Les marges de manoeuvre d'un "bon élève" économique : la Tunisie de Ben Ali », *Etudes du CERI*, n°60, p.1-37.
- HINNEBUSCH R., 1989, *Peasant and Bureaucracy in Ba'thist Syria : The political economy of rural development*, Boulder, Westview.
- HINNEBUSCH R., 1993, « Class, State and the Reversal of Egypt's Agrarian Reform », *Middle East Report*, n°184, 20-23.
- HIRSCHMAN A.O., 1973, « The Changing Tolerance for Income Inequality in the Course of Economic Inequality », *Quarterly Journal of Economics*, 87 (4), 544-566.
- HIRSCHMAN A.O., 1986, « On Democracy in Latin America », *The New York Review of Books*, 33 (6).
- JOHNSON M., 1986, *Class and Client in Beirut: The Sunni Muslim Community and the Lebanese State 1840-1985*, Londres, Ithaca Press.
- KARL T.L., 1997, *The Paradox of Plenty : Oil booms and Petro-States*, Berkeley, University of California Press.
- KEPEL G., 2003, « Gouverner l'État musulman rentier : variation », in FAVRE P. et alii. (dir.), *Etre gouverné, Etudes en l'honneur de J. Leca*, Paris, Presses de la FNSP, 243-256.
- KIENLE E., 2000, *A Grand Delusion : Democracy and Economic Reform in Egypt*, Londres, I.B. Tauris.
- LAÏDI Z., 1989, *Enquête sur la Banque Mondiale*, Paris, Fayard.
- LECA J., SCHEMEIL Y., 1983, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », *International Journal of Political Science review*, 4 (4), 455-495
- LECA J., 1994, « La Démocratie dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité, légitimité », in Salamé Gh., *Démocratie sans démocrates*, Paris, Fayard, 35-93.
- LECA J., 1990, « Social Structures and Political Stability : comparative Evidence from the Algerian, Syrian and Iraqi Cases », in Luciani G. (ed.), *The Arab State*, London, Routledge, 150-188.
- LEENDERS R., 2004, « Nobody Having too Much to Answer for : laissez-faire, Networks and Postwar Reconstruction in Lebanon », in Heydemann S. (ed.), *Networks of Privilege: The Politics of Economic Reform in the Middle East*, New York, Palgrave-Mac Millan, 169-200.
- LEVEAU R., 1976, *Le Fellah marocain défenseur du trône*, Paris, presses de la FNSP.

- LIPSET S., 1994, « The social requisites of democracy revisited : 1993 Presidential Adress », *American Sociological Review*, 59 (1), fév. 94, 1-22
- LONGUENESSE E. (dir.), 1998, « Maroc, Tunisie, Égypte : transition libérale et recompositions syndicales », *Maghreb-Machrek*, n°162.
- LONGUENESSE E. *et alii* (dir.), 2005, « Le Travail et la question sociale au Maghreb et au Proche Orient », *REMMM*, n°105-106.
- LUCIANI G. (ed.), 1990, *The Arab State*, Londres, Routledge.
- MAHDAVI H., 1970, « The Patterns and problems of economic development in rentier states : the case of Iran », in COOK M.A. (ed.), *Studies in the Economic History of the Middle East*, Londres, Oxford University Press.
- MARCHESIN P., 2004, « Démocratie et développement », *Tiers-Monde*, t.45, n°179, p.487-513.
- MATSUNAGA Y., 2000, « L'État rentier est-il réfractaire à la démocratie ? », *Critique internationale*, n°8, p.46-58.
- MIGDAL J., 2001, *State in Society : Studying how States and Societies transform and constitute one another*, Cambridge, NY, Cambridge University Press.
- MOORE C.H., 1996, *The Mediterranean Debt Crescent. Money and Power in Algeria, Egypt, Morocco, Tunisia and Turkey*, Gainesville, University Press of Florida.
- NIBLOCK T., MURPHY E. (ed.), 1993, *Economic and Political Liberalization in the Middle East*, London, New York, British Academic Press.
- NIBLOCK T., WILSON R. (ed.), 1999, *Political Economy of the Middle East*, Elger, 6 vol.
- O'DONNELL G., 1973, *Bureaucratic Authoritarianism : Argentina, 1966-1973 in Comparative Perspective*, Berkeley, University of California Press.
- O'DONNELL G., SCHMITTER P., WHITEHEAD L. (eds.), *Transitions from Authoritarian Rule. Comparative Perspectives*, Baltimore and London, the Johns Hopkins University Press, 1986.
- OFFE C., 1992, « Vers le capitalisme par construction démocratique ? : la théorie de la démocratie et la triple transition en Europe de l'Est », *Revue Française de Science Politique*, 42 (6), 923-942
- OLSON M., 1982, *The Rise and Decline of Nations : Economic growth, stagflation, and social rigidities*, New Haven, Yale University Press.
- OWEN R., 1992, *State, Power and Politics in the making of the modern Middle East*, Londres, Routledge.
- PERTHES V., 1994, « Le secteur privé, la libéralisation économique et les perspectives de démocratisation : le cas de la Syrie et de certains pays arabes », in SALAME Gh. (dir.), *Démocraties sans démocrates ?*, Paris, Fayard, 335-371.
- PERTHES V., 1995, *The political economy of Syria under Asad*, Londres, Tauris.
- PICARD E., 2001, « Beyrouth : la gestion nationale d'enjeux locaux », in FAVIER A. (dir.), *Municipalités et pouvoirs locaux au Liban*, Beyrouth, Cermoc, 273-293.
- PNUD, 2002, *Rapport sur le développement Humain dans le monde arabe*.
- POSUSNEY M., 1997, *Labor and the State in Egypt: Workers, Unions and Economic Restructuring, 1952-1996*, New York, Columbia University Press.
- PRZEWORSKI A., 1991, *Democracy and the market : political and economic reforms in Eastern Europ and Latin America. Studies in rationality and social change*, Cambridge, CUP.
- RICHARDS A., WATERBURY J., 1990, *A political economy of the Middle East State; Class and economic development*, (2<sup>nd</sup>e édition), Boulder, Westview.
- ROSS M., 2001, « Does Oil Hinder Democracy ? », *World Politics*, n°53, avril, 325-361.
- ROSTOW W.W., 1960, *The Stages of Economic Growth: A non-communist manifesto*, Cambridge, CUP.
- ROUSSILLON A., 1996, *L'Égypte et l'Algérie au péril de la libéralisation*, Le Caire, Centre d'études et de documentation économique, juridique et sociale.
- SADOWSKI Y., 1991, *Political Vegetables ? Businessman and Bureaucrat in the development of Egyptian agriculture*, Washington DC, Brooking Institution.
- SAIDI S., 1989, *Les groupes financiers au Maroc*, Rabat, Okad.
- SALAMÉ Gh., 1990, « "Strong" and "Weak" State: qualified return to the Muqqadima », in LUCIANI G. (ed.), *The Arab State*, Londres, Routledge, 29-63.

- SALAME Gh., 1991, « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique ? », *Revue Française de Science Politique*, 41 (3), 307-341.
- SALAME Gh. (dir.), 1994, *Démocraties sans démocrates : politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard.
- SANTISO J., 1996, « De la condition historique des transitologues en Amérique latine et en Europe centrale et orientale », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 3, 41-68.
- SCHMITTER P., 1999, « Se déplaçant au Moyen-orient et en Afrique du Nord, "transitologues" et "consolidologues" sont-ils toujours assurés de voyager en toute sécurité », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS éditions, 11-35.
- SKOCPOL T., 1992, *Protecting Soldiers and Mothers. The Political Origins of Social Policy in the United States*, Cambridge et Londres, Belknap Press of Harvard University Press.
- SPRINGBORG R., 1993, « The Arab Bourgeoisie : A revisionist interpretation », *Arab Studies Quarterly*, vol. 15, n°1, hivers, 13-39.
- TALAHITE F., 2003, « Pour en finir avec la rente », Colloque Banque mondiale, Dialogue sur la gouvernance et le développement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord <http://wbln0018.worldbank.org>.
- TANGEAOUI S., 1993, *Les Entrepreneurs marocains. Pouvoirs, société et modernité*, Paris, Karthala.
- TILLY Ch., 1992, *Contraintes et capital dans la formation de l'Europe. 990-1992*, (éd. Française), Paris, Aubier Montaigne.
- THOMPSON E.P., 1988, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Gallimard.
- VANDEWALLE D., 1998, *Libya since Independence. Oil and State Building*, Londres, Tauris.
- VITALIS R., 1999, *When Capitalists collide. Business conflict and the end of empire in Egypt*, Berkeley, University of California Press.
- WALDNER D., 1999, *State Building and Late Development*, Londres, Cornell University Press.
- WALDNER D., 1999, « The Political Economy of Syria under Asad. Review », *International Journal of Middle east Studies*, vol. 31, n°4, 666-669.
- WALLERSTEIN S., 1982, « Le Développement du concept de Développement », *Sociologie et sociétés*, vol. 14, n°2, 133-141.
- WALLERSTEIN S., 1996, « Le Futur des Sciences Sociales », Conférence prononcée à la Société géographique de Tyne, Université de New Castle, 22 février 1996. Disponible en ligne.
- WATERBURY J., 1991, « Twilight of the State bourgeoisie ? », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 23, n°1, février, 1-17.
- WATERBURY J., 1994, « Une démocratie sans démocrates ? Le potentiel de libéralisation politique au Moyen Orient », in SALAME Gh. (dir.), *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard, 95-127.
- WILS O., 2003, *Wirtschaftseliten und Reform in Jordanien. Zur Relevanz von Unternehmer-Bürokraten-Netzwerken in Entwicklungsprozessen*, Hamburg, Deutsches Orient Institut.
- WILS O., 2004, « From Negotiation to Rent Seeking, and Back ? Patterns of State-Business Interaction and Fiscal Policy Reform in Jordan », in HEYDEMANN (ed.), *Networks of Privilege: The Politics of Economic Reform in the Middle East*, New York, Palgrave-Mac Millan.
- WILSON R., 1999, « Introduction », in NIBLOCK T., WILSON R. (ed.), *The Political Economy of the Middle East*, vol. 1, Elger, xi-xvi.
- YSMAL C., 1985, « Élités et leaders », in LECA J. et GRAWITZ M. (dir.), *Traité de Science politique*, Paris, PUF, 603-642.
- ZARTMAN W., 1995, *Collapsed States- The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, Boulder, Lynne Rienner Publisher.